

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le C.C.A.S de la commune : **elle est disponible sur le site internet de la ville.**

Le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 ont été votés le 25 mars 2021 par le conseil d'administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

LES RÉSULTATS DE 2020 ET L'AFFECTION DE CES RÉSULTATS DE 2020 SUR 2021

Les résultats des deux sections ont été les suivants :

Résultat de clôture 2019 :

- Fonctionnement : + 5 270.35 €
- Investissement : 0

Résultat de l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 45 087.23 €
- Recettes : 54 259,71 €
- Excédent : 9 172.48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €
- Excédent : 0 €

Résultat de clôture 2020 :

- Fonctionnement : + 14 442,83 €
- Investissement : 0

Le résultat de clôture est ainsi représenté par le tableau suivant :

Section	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	5 270,35	0	9 172.48	14 442,83
Total	5 270,35	0	9 172.48	14 442,83

D'où l'affectation au 14 442,83 € en Recettes de Fonctionnement au chapitre 002 « Recettes de Fonctionnement Reporté » sur le budget primitif 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

Article 6042 : Achats de prestations de services

Il s'agit ici de l'imputation budgétaire utilisée pour payer les factures de livraison de repas dans le cadre du service de portage des repas à domicile pour faciliter la vie aux personnes âgées de la commune.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	15 500	15 510	17 500	12 500	18 000	19 000
Dépenses	13 157.81	14 449,5	11 449.5	10 524.19	15 811,39	
Nombre de Repas	4 624	5 070	4 054	3 680	4 200	
% d'augmentation du nombre de repas	+ 9.65	- 20.04	- 9.23	+ 14,13		

Article 6232 : Fêtes et Cérémonies

Cette imputation a été utilisée en 2020, année si particulière, pour régler simplement les factures d'achats de produits alimentaires pour confectionner les deux colis qui sont offerts principalement en direction des personnes âgées.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	27 400	28 000	30 000	31 000	33 500	33 200
Colis fête locale et Chocolat de Pâques	8 506,84	8 710	7 803	8 995.63	7 836.72 + 276.17	11 000
Colis de Noël	16 527,08	17 454	16 986	18 823.09	18 155.23	21 000
Animation	400	400	400	400	0	400
Service repas des Aînés	0	0	783	1 121	0	800
Décalage de factures ou autres	0	275,31	0	96	454.20	0
Dépenses totales	25 814,83	25 709,23	25 972	29 435.72	26 722.32	

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de Colis fête locale	482	490	485	490	482	484
Nombre de Colis de Noël	483	484	489	486	480	473

Article 6247 : Transports collectifs

Cet article sert à régler les factures de déplacements en bus (une carte de 10 tickets à 1.20 € le ticket et depuis le mois d'octobre, le ticket est à 1 €) pour les personnes âgées de plus de 65 ans, indépendamment de leur situation financière.

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	1 000	500	500	500	400
Dépenses	252	252	144	130	

Numéro d'article	Intitulé de l'article	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021
6042	Achat de prestations de services	15 811.39	19 000
6232	Fêtes et Cérémonies	26 722.32	33 200
6247	Transports Collectifs	130	400
011	Total des dépenses	42 663.71	52 600

CHAPITRE 012 : Charges de personnel

Article 6411 : Personnel Titulaire

Il s'agit ici de la rémunération pour activités accessoires du secrétaire du CCAS.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	5 800	2 600	2 300	2 300	2 300	2 300	2 290
Dépenses	5 703.25	2 396,82	2 142,66	2 157,82	2 143.88	2 143.01	

Article 6451 : Cotisations à l'URSSAF

Cela concerne les cotisations patronales au titre des accidents de travail des membres bénévoles du Conseil d'Administration du CCAS.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	260	260	260	260	260	310
Dépenses	252	252	252	252	280	

Numéro d'article ou de chapitre	Intitulé de l'article ou du chapitre	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021
6411	Personnel Titulaire	2 143.01	2 290
6451	Cotisations à l'URSSAF	280	310
012	Total des dépenses	2 423.01	2 600

CHAPITRE 022 : Dépenses imprévues

Ce chapitre permet de prévoir des crédits pour dépenses imprévues. Cela autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements de ce chapitre 022 aux autres chapitres à l'intérieur de la section de fonctionnement si le besoin se présente. Le montant pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7,5% des dépenses réelles prévisionnelle de la section.

2 000 € ont été prévus au budget primitif 2021

CHAPITRE 65 : Autres Charges de gestion courante

Article 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations

Il s'agit ici de la subvention de 2 000 € qui sera versée à l'Union des Anciens de Corbehem pour une participation du CCAS pour l'organisation du repas des aînés en plus de la prise en charge du service à table (la subvention de 1 300 € accordée à l'UAC n'a pas été versée en 2020 avec la pandémie qui a empêché l'organisation du repas).

Article 658822 : Aides

Cet article concerne les secours versés. En 2020, aucun secours n'a été versé et on peut remercier encore les différentes associations qui interviennent sur la commune.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1100	1 090
Dépenses	391,50	0	0	0	0	0	

Une somme de 1 090 € est inscrite au budget primitif si toutefois il devenait nécessaire de fournir une aide.

Article 65888 : Autres

En 2020, il y a certains mois, 0.17 € ont été prélevés (une dépense) et d'autres mois des encaissements mensuels de 0.31 € (une recette) résultant de différences, un coup positif un coup négatif, sur le prélèvement à la source de l'indemnité. Ainsi, en 2020, 3 mois de dépenses soit 0.51 € à la charge du CCAS et 7 mois de recettes soit 2.13 € versés au CCAS en 2020. **10 € ont été inscrits au budget primitif.**

Numéro d'article ou de chapitre	Intitulé de l'article ou du chapitre	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021
6574	Subvention de fonctionnement	0	2 000
658822	Aides	0.51	1 090
65888	Autres	0	10
65	Total des dépenses	0.51	3 100

Numéro du chapitre	Intitulé du chapitre	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021
011	Charges à caractère général	42 663.71	52 600
012	Charges de personnel	2 423.01	2 600
022	Dépenses imprévues	0	2 000
65	Autres charges de gestion courante	0.51	3 100
	Total des Recettes de Fonctionnement	45 087.23	60 300

B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 : Résultat d'exploitation reporté

Il s'agit ici dans ce chapitre de reprendre les excédents des années précédentes.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	9 422.58	5 431.70	13 820.76	7 405.51	10 112.25	5 270.35	14 442,83

CHAPITRE 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services...

Article 7066 : Redevance des droits à caractère social

Cet article concerne l'encaissement des repas à domicile dans le cadre d'une régie de recettes. L'évolution de cette recette varie en fonction du nombre de repas payés et du prix du repas. Pour information, depuis le mois d'octobre 2015, le prix d'un repas facturé aux bénéficiaires de ce service est passé de 4,35 à 4,40 €.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	19 000	21 000	22 000	18 000	16 500	16 500
Recettes	21 087.50	22 333.80	17 881	15 875.20	16 262.40	

CHAPITRE 74 : Dotations et participations

Article 74748 : Subventions ou participations communales

Cet article concerne la subvention votée par le Conseil Municipal, qui permet d'équilibrer le budget du CCAS. **Le montant pour 2021 est de 29 300 €.**

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	21 957,42	24 118,30	15 000	25 000	21 800	37 950	29 300
Recettes	21 957,42	24 118.30	15 000	25 000	21 800	37 950	

Le montant varie en fonction en partie des dissolutions d'association (versement dans les caisses du C.C.A.S ainsi que des excédents ou déficits de la section de fonctionnement du C.C.A.S.

CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante

Article 7588 : Autres Produits de Gestion courante

Pour rappel, en 2020, 2.31 € ont été encaissés et imputés à l'article 7588 au titre des remboursements sur les arrondis avec les prélèvements à la source. **En 2021, 10 € sont prévus.**

CHAPITRE 77 : Produits exceptionnels

Article 7713 : Libéralités reçues

Cet article concerne normalement l'encaissement des dons et legs dont le montant en 2020 a été égal à 45 €. **Pour 2021, une somme de 47.17 € est prévue.**

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévision	300	179,24	94,49	87,75	79.65	47.17
Recettes	168.08	0	22	65.85	45	

Numéro du chapitre	Intitulé du chapitre	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021
002	Excédent de Fonctionnement Reporté	0	14 442.83
70	Vente de produits fabriqués	16 262.40	16 500
74	Dotation et Participations	37 900.00	29 300
75	Autres produits de gestion courante	2.41	10
77	Produits exceptionnels	45.00	47.17
	Total des Recettes de Fonctionnement	54.529.65	60 300

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S




Dominique BERTOUT,